



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1998/764  
17 août 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRES IDENTIQUES DATÉES DU 17 AOÛT 1998, ADRESSÉES  
AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE  
SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ  
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, entre le 1er et le 15 août 1998, l'aviation américaine a continué de violer l'espace aérien iraquien à des fins de surveillance et de provocation. Des indications détaillées figurent en annexe.

Je vous prie de bien vouloir intervenir pour qu'il soit mis un terme à ces agissements, qui portent atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République d'Iraq et constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international.

Ces opérations terrorisent la population civile et causent des dommages aux biens publics et privés. La République d'Iraq réaffirme son droit de demander réparation pour le préjudice subi par elle et par son peuple du fait des actes susmentionnés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Détails concernant les violations commises entre  
le 1er et le 15 août 1998

1. Région nord : 145 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 9 000 mètres et à des vitesses variant entre 600 et 900 km/h. Villes et villages iraqiens survolés : Dohouk, Mossoul, Amadiya, Aqra, Zakho, Irbil, Tal Afar, Rawandoz, Sinjar, Aïn Zala, Hadr, Bibo.
2. Région sud : 566 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 9 000 mètres et à des vitesses variant entre 600 et 900 km/h. Villes et villages iraqiens survolés : Nassiriya, Samawa, Artawi, Achbija, Joulayba, Salmane, Bassiya, Qorna, Jabayech, Chanafiya, Roumaytha, Bassorah, Hay, Chatra, Imara, Qal'at Sokkar, Souq ach-chouyoukh, Hamza, Maymouna, Abou Soukhayr, Rifa'i, Najaf, Qal'at Saleh, Ali ach-Charqi, No'maniya, Kout, Afak.
3. Un avion de reconnaissance de type TR-1, volant à 600 km/h et à 20 000 mètres d'altitude, a violé l'espace aérien iraquien à neuf reprises.
4. Le 4 août 1998, à 11 heures, 11 h 6 et 18 heures, des chasseurs américains ont violé l'espace aérien iraquien et survolé la ville d'Omm Qasr.
5. Le 5 août 1998, à 10 h 44, 12 h 10, 13 h 20 et 13 h 25, des chasseurs américains ont violé l'espace aérien iraquien et survolé la ville d'Omm Qasr.
6. Le 6 août 1998, à 11 h 13, deux appareils de combat américains ont largué 10 engins thermiques au-dessus de la ville de Tal Kayf (gouvernorat de Ninive).
7. Le 9 août 1998, à 10 h 52, une formation américaine a franchi le mur du son au-dessus de la ville de Tal Afar (gouvernorat de Ninive).
8. Le 11 août 1998, à 11 h 10, des chasseurs américains ont violé l'espace aérien iraquien et survolé la ville d'Omm Qasr.

-----